Arrêté n° 2023-DRH/LP/AC-101

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

ARRÊTÉ portant
TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2023
AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

Le Président du Centre communal d'action sociale de CHATEAUBRIANT,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L 522-1 à L 522-7 et L 522-23 à L 522-31,

Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,

Vu l'arrêté n° 2021/183 portant adoption des Lignes Directrices de Gestion du CCAS de Châteaubriant,

Vu le budget de l'établissement public,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle, établi au titre de l'année 2023 :

- Madame Delphine LETORT.

ARTICLE 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au Président du Centre de gestion aux fins de publicité

Fait et arrêté à Châteaubriant
En l'Hôtel de Ville, le 23 juin 2023

Le Président

Alain HUNAULT

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication, devant le tribunal administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr